

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Newsletter n°79 - Juillet-Août 2022

[ACCUEIL](#)

[NOTRE VISION](#)

[NOS TRAVAUX](#)

[ACTUALITES](#)

Le mot du Président

La rentrée est donc là avec ce mot qui revient en boucle : la sobriété, énergétique notamment, et les discours présidentiels martèlent cette soudaine urgence. Un peu surprenant quand on se souvient que, lors des nombreuses prises de position dans les toutes récentes campagnes électorales, ce sujet avait été, soit ignoré, soit balayé d'un revers de main, car assimilé à une décroissance économique impensable. Sont-ce les doutes pour le passage de l'hiver prochain du fait des incertitudes sur le gaz russe, mais aussi de la faible disponibilité du parc nucléaire qui sont à l'origine de ce changement de cap ? Cela pose une autre question : la sobriété énergétique n'est-elle qu'une mesure d'urgence et de court terme ou bien n'est-elle pas en fait un mode de vie, un type de relation avec notre consommation ? Dans ce cas, c'est sur le comportement de tout un chacun, l'éducation, l'exemplarité qu'il faudra travailler en prenant garde à ne pas créer de fracture au sein de la société et cela prend du temps ! Pour Coénove, en tout cas, l'enjeu est bien la réduction et la maîtrise des consommations d'énergie, de toutes les énergies, qu'elles soient décarbonées ou pas, et la sobriété y concourt au même titre que les travaux d'efficacité énergétique pour limiter les consommations et maîtriser les factures.

Le saviez-vous ?

L'arrêté du 20 juillet 2022 a modifié certaines dispositions relatives aux contrôles des dispositifs CEE et en particulier le contrôle du dimensionnement des PAC hybrides.

Comme le rappelait Coénove dans sa [newsletter de juin](#), la révision de ces textes réglementaires au printemps 2022 avait généré des débats vivement dénoncés par la filière sur le taux de couverture de la PAC hybride, l'AFPAC et UNICLIMA ayant dès septembre 2021 adopté des règles de dimensionnement de la PAC hybride.

La filière semble enfin avoir été entendue et la fiche d'opération standardisée BAR-TH-159 [Pompe à chaleur hybride individuelle] prend en considération un taux de couverture de la PAC au moins égal à 70 %. Cette disposition est applicable à toutes les opérations engagées à compter du 1er novembre 2022.

Compte tenu de l'importance de cette disposition pour notre filière, elle fera l'objet d'un suivi particulier de la part des membres installateurs de Coénove sur sa mise en œuvre.

[Lien vers l'arrêté du 20 juillet 2022](#)

Nos actualités

Travaux de la SFEC : Coénove apporte sa contribution au GT Bâtiment

Suite à la présentation par la DGEC, le 20 juin 2022, d'un premier scénario sur des hypothèses et des



résultats concernant la modélisation des bâtiments résidentiels et tertiaires à 2050, Coénove pointe les écarts et les incohérences avec les propositions de la filière gazière et alerte la DGE sur les risques d'un scénario électro-intensif pour le bâtiment.

[Lire la contribution de Coénove](#)

L'entretien Coénove : Christian Cardonnel, Président de CCConsultant

Expert du confort durable dans le bâtiment et très impliqué dans les groupes de travail sur la transition énergétique, Christian Cardonnel partage les convictions de Coénove et nous livre sa vision des enjeux actuels.

[Lien vers l'entretien](#)



Coénove s'exprime

Témoignage de Bernard Aulagne dans la série de l'été du Figaro sur l'histoire du chauffage

Bernard Aulagne fait partie des grands témoins interviewés dans le cadre des cahiers d'été du journal Le Figaro consacré à l'histoire de la guerre entre les énergies pour chauffer les bâtiments. Ce dossier rétrospectif permet de prendre conscience que pour réussir la transition énergétique de notre pays, il faut cesser d'opposer, comme par le passé, les énergies entre elles ! Chacune d'elles a un rôle majeur à jouer dans l'atteinte des objectifs ambitieux de la future loi de la Stratégie France Energie Climat. La France doit donc adopter une nouvelle approche afin de tirer le meilleur parti des avantages de chaque énergie sans oublier le rôle du gaz progressivement renouvelable.

[Lire l'article](#)



Où s'informer ?

Interclima Paris
Du 3 au 6 octobre 2022

Coénove sera présent sur le salon incontournable des acteurs éco-responsables du

EnerJ-meeting Lyon
Le 15 novembre 2022

Coénove est partenaire de EnerJ-meeting, l'événement marquant pour l'ensemble des

confort et de l'efficacité énergétique. Retrouvez nous notamment pour la conférence "En route pour un gaz renouvelable et l'autonomie énergétique" le mardi 4 octobre 2022 de 14h à 15h45.

[Lien vers le site Interclima](#)

acteurs de la filière Efficacité Énergétique et Environnementale du Bâtiment.

L'édition 2022 lyonnaise sera consacrée à : "Construire et rénover, objectif 0 carbone".

[Lien vers le site EnerJ-meeting](#)

Lu sur les réseaux



[Logement : le nombre de « passoires thermiques » réévalué à 5,2 millions en France](#)

[CEE : l'obligation de la cinquième période augmente de 25 %](#)

[Le label Effinergie RE2020 disponible pour le résidentiel](#)

Pour en découvrir davantage, rejoignez-nous sur coenove.fr !

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)